

Département du  
TARN  
Arrondissement  
ALBI  
Canton  
ALBI SUD

**DELIBERATION**  
**du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE**  
**D23010CCAS**  
**Séance du 6 avril 2023 à 18 heures 30**

Date de la Convocation  
Le 27/03/2023

Date d'Affichage  
Le 27/03/2023

Date de mise en ligne  
de la délibération :  
Le 12/04/2023

Ce jourd'hui le six avril de l'an deux mille vingt-trois à 18h30  
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

**Présents :**

**Membres élus :** Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS  
Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU,  
Sophie ESCORISA GRIMAUD, Bruno VICTORIA, Céline TAFELSKI

**Membres nommés :** Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET,  
Francis SERVAIS

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 10	Vote pour : 10
Votants : 10	Vote contre : 0

**Absents excusés :** Marie-Thérèse FRAYSSINET, Michèle CAMEL, Boualem  
MEGUENNI

**Secrétaire :** Sophie GRIMAUD ESCORISA

**Objet : Secours aux particuliers - situation 2**

La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration, la situation de  
domiciliée sur la commune au  
Une demande d'aide financière a été transmise à l'assistante sociale du département.

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié sa situation décide de l'aider au paiement de  
sa dette envers VEOLIA EAU dont le solde s'élèverait après l'aide du Fond de Solidarité Eau à 305.82€.

- ✓ Fixe le montant de l'aide à : **305,82 €**  
Cette somme sera réglée directement à VEOLIA Eau.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 6 avril 2023

**Le Président,**  
**Gérard POUJADE**



**La secrétaire de séance,**  
**Sophie GRIMAUD ESCORISA**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à  
compter de sa transmission en Préfecture ou de sa  
publication /notification.